

Concours de création de chansons francophones

4^e édition



RÈGLEMENTS

Conditions d'admissibilité :

- Être inscrit au Cégep Drummond ou dans une école secondaire du Québec, à la session Hiver 2026.
- Soumettre votre création, entièrement francophone, avant le 15 février 2026.
- S'inscrire seul, en duo ou en équipe.
- N'inscrire qu'une seule chanson par auteur ou compositeur.
- Faire parvenir un enregistrement audio ou vidéo, ainsi que le formulaire complété, à l'adresse productionsartscene@cegepdrummond.ca.
- Si les créateurs ne sont pas des chanteurs, il est possible de demander à une tierce personne de chanter sur l'enregistrement.

Critères de sélection :

- Seulement les paroles et la musique seront évaluées.
- L'utilisation de l'intelligence artificielle est interdite.
- La qualité de l'enregistrement n'est pas un critère de sélection.
- La qualité de la performance musicale n'est pas un critère de sélection, cependant aucune trame sonore ne sera acceptée le soir du gala. Paroles et musique doivent être en direct sur la scène.
- L'originalité, la qualité du texte et de la musique seront mises en valeur comme critères de sélection.

Bourses :

Collégiales :

1^{er} prix : 1 250\$ + Enregistrement professionnel en studio

2^e prix : 750\$ + Enregistrement professionnel en studio

Prix coup de cœur du public : 350\$ voté en direct le soir du gala

Secondaire :

Prix : 350\$ + Enregistrement professionnel en studio

Les finalistes présenteront leur création lors du gala du 26 mars 2026, qui aura lieu à la salle Georges-Dor du Cégep Drummond. La chanson pourra être interprétée par vous-même, ou par une personne de votre choix.

Un jury composé de musiciens, de compositeurs, d'arrangeurs, de producteurs de spectacle du milieu professionnel et de professeurs de littérature, décerneront les prix.

Bonne inspiration !